

Ville de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 12 novembre 2019 à 19h30 – Salle du Conseil

Sont présents : M. J.-M. MARTIN, Président.

Mmes A. BATARDON, M. BESSAT, M. CHERBULIEZ,
M.-L. DESARDOUIN, B. GREMAUD et C.-F. MATTHEY,
Conseillères municipales.

MM. S. BARTOLINI, L. BERNHEIM, J. CHARLES, O. DUC, C. HUTZLI,
J.-J. IMBERTI, J. JOUSSON, S. KAPANCI, M. MÜLLER, F. ODIN,
S. PATEK, A. PAUTEX, B. PINGET, C. ROBERT, T. SCHAFFHAUSER,
A. VOUILLOZ et S. ZANICOLI, Conseillers municipaux.

Sont excusés : M. J.-L. GÄMPERLE, Conseiller municipal.

Y assistent : Mme M. ROSTAN, Maire
M. R. GAVILLET, Conseiller administratif
Mme A. TAGLIABUE, Conseillère administrative
Mme P. LIPAWSKY, secrétaire générale
M. R. SMYTH, adjoint du directeur technique

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Modification des limites de zone «Les Paris», pièce urbaine 5 de la couronne villageoise (prop. n°19.16) – Rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement du 17 octobre 2019 – Résolution.
5. Projet de budget et plan des investissements 2020 (prop. n°19.26)
Rapports de la commission des finances et sécurité du 5 novembre 2019 – Délibération.
6. Amortissements complémentaires (prop. n°19.28)
Rapports de la commission des finances et sécurité du 5 novembre 2019 – Délibération.
7. CLV – nombre de places insuffisantes lors des centres aérés, mercredis des mômes et non possibilité de mise à disposition des locaux pour événements – Pétition.
8. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Acquisition de la parcelle n° 2921, fe 22, route de Veyrier 268 (prop. n°19.29).

b) Mise en conformité de chambres de visite du collecteur des eaux usées, création d'un nouveau collecteur et d'un nouvel exutoire pour les eaux pluviales au nord du Petit-Veyrier (prop. n°19.30).

9. Propositions des Conseillers municipaux.

10. Questions et divers.

Le président ouvre la séance.

Le président propose, suite à une demande de la commission des finances, l'inversion des points 5 et 6 de l'ordre du jour.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019

Mme GREMAUD demande que la teneur de son intervention qui figure à la page 19 soit rectifiée comme suit : «Mme GREMAUD signale que, dans le nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets, il est écrit à l'article 13 que les containers doivent être sortis le jour de la levée avant 6h. Or, sur le flyer communal du programme de ramassage des ordures, il est précisé, et c'est tant mieux, que les containers peuvent être sortis la veille».

M. JOUSSON signale que, dans son intervention en page 13, il ne s'agit pas de 5'800 logements mais de 800 et que le 5 se rapporte à la nature de la zone, soit «...celle de la couronne villageoise située en partie dans cette zone 5. 800 logements...».

Ce procès-verbal est accepté par 18 oui et 4 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le président mentionne la lettre de M. Robert ZOELLS au Président du Conseil d'Etat, M. Antonio HODGERS, concernant l'urbanisation intensive et galopante du centre de Veyrier.

Le président mentionne une communication de l'Association des communes genevoises (ACG) indiquant que les huit procès-verbaux des décisions de l'Assemblée générale du 19 juin 2019 ont été reçus. Trois de ces décisions ont fait l'objet de résolutions d'opposition, mais de la part d'une seule commune.

Le président adresse les remerciements du comité d'organisation de la kermesse aux Conseillers municipaux qui ont répondu présents et qui ont animé avec succès le service au stand des vins genevois le samedi et le dimanche précédents.

3. Communications du Conseil administratif

- a) **Mme ROSTAN** indique, au sujet des lampadaires situés sur les chemins des Bois et des Bûcherons, que les SIG ont été prévenus et que les travaux de remise en état ont été faits.
- b) **Mme ROSTAN**, concernant la place de parking pour le nouveau curé, informe que le contrat de bail a été finalisé et que la carte de parking a été transmise à M. Le Curé.
- c) **Mme ROSTAN** informe que le Service des routes et espaces verts a obtenu, le 17 octobre 2019, le 1er prix dans la catégorie «Ville de 10'001 à 15'000 habitants» et le 1er prix spécial toutes catégories de la «Commune la mieux fleurie». Elle félicite le service pour cet excellent résultat.

M. SCHAFFHAUSER indique qu'il est très heureux de constater que, une nouvelle fois, ce service a été primé pour la magnificence de ses arrangements floraux. Une nouvelle fois, cette distinction est largement méritée. Une nouvelle fois, il tient à féliciter ces employés communaux pour la qualité de leur travail et leur engagement. Cependant, il aimerait également à nouveau répéter que ces embellissements ne profitent qu'au village de Veyrier et au plateau de Vessy. Force est de constater que la centralité de Pinchat est totalement oubliée. Pas une seule fleur, même pas une pâquerette, ne vient égayer cette partie de la commune. Il n'est donc pas étonnant que les Pinchatois se sentent délaissés et deviennent indifférents à ce qui se passe à Veyrier. Il rappelle qu'au début du mois de septembre, la commune a organisé quatre soirées d'information. Lors du dernier soir avaient lieu des ateliers où chaque quartier avait la possibilité de présenter ses problématiques. Seuls trois Pinchatois, dont l'un n'était autre que lui-même, ont participé à ces ateliers. C'est pour lui la preuve que, pour les Pinchatois, les solutions à leurs problèmes ne sont pas à trouver à la Mairie de Veyrier. C'est un signe qui devrait être un signal d'alarme. Il met en exergue que les élus sont ceux de toute la commune et donc de toutes ses centralités. Si la cohésion des différents quartiers est importante à leurs yeux et s'ils veulent éviter que Pinchat ne se détourne plus encore de Veyrier, il serait peut-être bon de le dire avec des fleurs.

- d) **Mme ROSTAN** mentionne, en lien avec une question posée par M. PATEK concernant le panneau d'affichage à l'école de Pinchat, que ledit panneau est à nouveau opérationnel. Il est par ailleurs question de revoir tous les panneaux de la commune pour évaluer leur état et s'assurer qu'ils sont fonctionnels.

M. BERNHEIM est présent dès maintenant.

- e) **Mme TAGLIABUE** rappelle, s'agissant de la problématique des antennes 5G, que, le 14 mai 2019, le Conseil municipal a renvoyé la motion appelée « Pas d'antenne 5G à Veyrier sans garantie pour la santé publique » au Conseil administratif pour traitement. Cette motion demandait un refus systématique des autorisations de construire pour toute nouvelle infrastructure téléphonique ou adaptation d'antenne existante sur le territoire communal. Elle indique que, depuis cette date, deux requêtes ont été traitées par la commune pour de telles infrastructures. La première à la route de Drize et la seconde au chemin de la Tour-de-Pinchat. Dans les deux cas, le Conseil administratif a rendu un préavis défavorable dans l'attente de résultats d'études d'impacts sanitaires de ces

ondes. A ce jour, la première requête est toujours en instruction car le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) a fait une demande de compléments et la seconde requête est en suspens. Elle précise que l'antenne en cours de montage au chemin de la Salésienne est une requête antérieure à la motion car elle a été déposée par Swisscom en juillet 2017 et acceptée début avril 2019.

- f) **Mme TAGLIABUE** signale, concernant le règlement sur les déchets, qu'un nouveau projet de loi va être traité par l'Associations des communes genevoises (ACG) qui modifiera ledit règlement. Le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal dès l'entrée en vigueur de ce règlement. Elle peut toutefois d'ores et déjà communiquer que l'obligation de déposer ses déchets à 6h du matin et de les enlever immédiatement après le passage du camion est caduque. Les Veyrites peuvent ainsi continuer à déposer leurs containers la veille au soir et les récupérer dans la journée, ce qui relève du bon sens.
- g) **Mme TAGLIABUE** indique qu'il n'est pas prévu d'ajouter de nouvelles poubelles dans le périmètre de Grand-Donzel. Les employés du Service des routes et espaces verts passent et vident régulièrement les poubelles déjà installées. Elle regrette les incivilités qui peuvent parfois se produire et indique que le Conseil administratif est attentif à cette problématique.
- h) **Mme TAGLIABUE** informe, s'agissant de l'affaissement de la chaussée au chemin des Marais, qu'un contact avec le propriétaire a été pris, d'une part, et qu'une étude quant aux travaux nécessaires est en cours, d'autre part.

Mme CHERBULIEZ demande si les travaux envisagés seront réalisés par la commune ou devront être pris en charge par le propriétaire.

Mme TAGLIABUE répond que certains travaux incombent effectivement au propriétaire en raison de la présence de racines d'arbres qui seraient liées à sa propriété et qui, selon sa compréhension, poseraient problème. Elle ne peut malheureusement pas apporter de réponse plus précise à ce jour.

- i) **M. GAVILLET** annonce la tenue d'une action symbolique dénommée «Un million d'étoiles» le samedi 14 décembre 2019 dès 16h30 à la place du Molard. Les Conseillers municipaux sont tous invités à participer en venant allumer une bougie à 17h00 sur cette place.
- j) **M. GAVILLET** signale que l'Espace culturel – La Mansarde accueille depuis le 31 octobre et jusqu'au 16 novembre 2019 l'exposition de Mme Marta BLANC intitulée «Algorithme du vide».
- k) **M. GAVILLET** rappelle l'inauguration de la crèche «Les Etournelles» qui aura lieu le samedi 23 novembre 2019. Une visite des locaux sera proposée de 10h30 à 14h30. La cérémonie officielle aura lieu à 11h30 et sera suivie d'un verre de l'amitié.
- l) **M. GAVILLET** informe que, le samedi 30 novembre 2019, aura lieu le traditionnel walking de la 42^{ème} course de l'Escalade. Le départ s'effectuera comme d'habitude depuis l'école de Grand-Salève et le parcours se terminera au Parc des Bastions. Il s'agit du même

parcours que l'année précédente. La manifestation débutera dès 17h00. Il y aura des animations, une petite restauration ainsi qu'un abri chauffé. Le premier départ aura lieu dès 19h15 devant le dépôt des pompiers.

- m) **M. GAVILLET** signale que le dimanche 1^{er} décembre à 17h00 aura lieu un concert de Noël de l'orchestre de chambre Praeclassica. Il sera suivi d'un vin chaud offert à la salle paroissiale.
- n) **M. GAVILLET** indique que la première édition du Marché de Noël à Veyrier aura lieu du 6 au 8 décembre 2019 à l'Espace culturel – La Mansarde.
- o) **M. GAVILLET** annonce que la crèche de la Cigogne organise une journée porte ouverte le mercredi 20 novembre 2019 à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Une exposition de photographies se tiendra à cette occasion et cela permettra aux Conseillers municipaux intéressés de visiter cette institution, dont il est souvent fait mention dans le cadre des travaux de la commission des affaires sociales.

Mme BESSAT revient sur l'inauguration de la crèche des Etournelles et en profite, comme c'est bientôt Noël, pour raconter l'histoire d'une crèche. Il s'agit de remonter brièvement dans le temps. Le 20 juin 2006, le PLQ (plan localisé de quartier) concernant la crèche des Etournelles a été adopté en vote immédiat par la majorité du Conseil municipal. En mai 2009, un planning intentionnel prévoyait l'ouverture du chantier en janvier 2011. C'est en novembre 2012 que le budget a enfin inclus la création de la crèche des Etournelles. En mars 2013, Veyrier accepte par près de 78% le nouvel article constitutionnel qui promeut une meilleure politique familiale. Elle rappelle que, lors de la séance du Conseil municipal du 18 mars 2014, elle avait déjà fait une intervention portant sur l'attribution de la gestion de cette crèche. Une proposition du Conseil administratif apprenait en effet qu'un partenariat public/privé assurerait la gestion de la crèche des Etournelles alors que rien de tel n'avait été évoqué dans le cadre du groupe de travail. Des questions de fond avaient alors été soulevées par le groupe socialiste s'agissant notamment des conditions de travail du personnel. De plus, un avis de droit avait été demandé, lequel précisait que la crèche des Etournelles relevait de la responsabilité communale. Le groupe socialiste avait alors déjà relevé que la gestion de cette crèche se devait d'être communale. Dans le cadre du projet de délibération intervenu à la fin de l'année 2014, il était fait mention d'un immeuble de logements et d'une crèche communale. Le groupe socialiste a récemment déposé un postulat demandant au Conseil administratif de revenir avec les différentes possibilités de gestion de cette crèche afin de pouvoir nourrir des débats en commissions spécialisées. Un pseudo rapport a été remis, à teneur duquel la gestion de la crèche était d'ores et déjà attribuée à pop e poppa. Le groupe socialiste regrette cette manière de fonctionner car celui-ci a toujours estimé que la gestion de la crèche des Etournelles relevait de la responsabilité communale. Le groupe socialiste pense que la population n'est pas au courant que sa crèche, demandée depuis 25 ans, est une crèche dont la gestion est privée, alors pourtant que la commune est propriétaire des murs et a financé l'agencement des locaux. La crèche des Etournelles n'est donc pas une crèche communale. Les conditions de travail des employés ne sont pas régies par les critères et les grilles salariales calqués sur ceux des communes genevoises. La question majeure qu'il convient de se poser est celle de savoir en quoi ce qui est acceptable financièrement pour pop e poppa ne le serait pas pour la commune. Une entreprise privée ferait-elle du

bénévolat ? Elle invite à terminer le raisonnement de manière individuelle. Pour sa part, elle ne viendra pas à l'inauguration de la crèche pour rester fidèle à ses convictions, ce qu'elle déplore vivement car elle a largement fait partie du groupe de Conseillers municipaux qui a obligé la majorité du précédent Conseil administratif à développer ce dossier volontairement mis sous silence depuis de nombreuses années. En tant que socialiste, elle est une fervente adepte du développement des crèches afin, d'une part, de pouvoir permettre aux parents de travailler tous les deux et, d'autre part, de donner à tous les enfants les mêmes chances de développement. Elle ne peut toutefois pas cautionner l'attribution de la gestion de cette crèche à pop e poppa.

M. GAVILLET indique que le personnel de la crèche des Etournelles est soumis aux Usages de la petite enfance et aux grilles salariales de la convention collective de travail intercommunale. Les employés de la crèche sont donc payés au tarif prévu par ladite convention, comme ceux de la crèche de la Cigogne par exemple, au même titre que les employés de nombreuses crèches du canton de Genève. Il certifie en outre que la crèche des Etournelles est une crèche communale, bien qu'elle soit gérée par une entité privée. Le Conseil administratif est en contact permanent avec la direction de la crèche et pop e poppa. Les problèmes qui peuvent survenir sont ainsi systématiquement relayés à la commune, qui est invitée à donner ses directives s'agissant de la bonne gestion de la crèche.

4. Modification des limites de zone «Les Paris», pièce urbaine 5 de la couronne villageoise (prop. n°19.16) – Rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement du 17 octobre 2019 – Résolution

M. HUTZLI indique que trois séances de travail ont été nécessaires pour traiter ce sujet important et sensible. Il en est ressorti que certains regrettent amèrement l'érosion de la zone agricole. Il faut s'interroger sur les moyens qui existent pour refuser cette modification et sur l'éventuelle marge de manœuvre à cet égard. De plus, les problèmes de mobilité resurgissent avec l'arrivée de 360 logements et on ne maîtrise pas l'évolution de la zone 5, laquelle est rapide. La projection de la dette communale a par ailleurs été estimée, d'ici trois ou quatre ans, à plus de CHF 100'000'000. La commune devra s'équiper en bâtiments publics et il convient dès lors de soulever la question de la capacité à supporter des charges supplémentaires. A ces dernières questions, il a été répondu qu'une résolution prise en 2017 par le Conseil municipal indique que la commune n'entrera en matière sur des projets de nouvelle urbanisation qu'après avoir absorbé le potentiel de projets de grande ampleur, notamment les Grands Esserts. D'autres pensent que ce projet est un bon projet. Celui-ci devra être - et sera - maîtrisé dans son développement. Tant les propriétaires de cette zone agricole que ceux de la zone villas désirent que ce projet soit de taille humaine, de qualité et, surtout, réfléchi dans sa conception et ses gabarits. Même si les constructions envisagées peuvent sembler importantes par le nombre de logements prévus, elles sont maîtrisées. Ce n'est pas le cas de la zone villas qui, elle, explose, sans que l'on puisse véritablement la contrôler. Ce projet permettra en outre de pouvoir accueillir des jeunes et de nouvelles familles qui souhaitent s'installer sur la commune mais qui n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour envisager l'achat d'un bien immobilier dans la zone 5. Il s'agit aussi de la zone la plus adéquate pour un tel projet, sur la couronne villageoise, au vu des constructions déjà existantes, telles que les Tournettes et Tricouni. Il faut en outre préciser que cette demande de modification est prioritaire dans le plan directeur cantonal, d'une part, et qu'elle

a été validée par les autorités fédérales compétentes, d'autre part. Cela signifie que si ce n'est pas la Ville de Veyrier qui initie cette modification de zone, ce sera l'Etat qui le fera, avec tous les inconvénients qui peuvent en résulter. Il se peut aussi que l'Etat trouve une autre commune et que celui-ci transfère cette surface d'assolement (SDA) sur un autre projet. Ceux qui s'opposent à ce projet s'y opposent donc en vain. De toute façon, de la zone agricole est vouée à disparaître, que ce soit dans cette zone ou ailleurs. Si l'on peut comprendre qu'une modification de zone sur la parcelle 5209 et la construction de R+4 s'avère problématique en termes de proximité avec le terrain de football, de bruit, d'éclairage et au vu de la situation des alentours et des idées de projets en gestation, il semble néanmoins que la parcelle envisagée de la couronne villageoise se prête davantage à ce genre de constructions, notamment du fait des immeubles déjà existants à Tricouni et aux Tournettes. Dans la couronne villageoise, dont le Masterplan a été adopté par le Conseil municipal en décembre 2012, il apparaît que cette pièce 5 est la seule qui pourra être développée de cette manière. De plus, ces constructions se trouveront à côté d'un nœud d'arrêts de transports en commun. Eu égard à leur situation, toutes les autres surfaces sur la couronne villageoise devront être des constructions plus modestes. Il faut bien comprendre que lesdites constructions devront être plus modestes en termes de taille et aucunement en termes de prix car les constructions seront plutôt des villas et/ou de l'habitat groupé. La possibilité est offerte, grâce à l'ouverture d'esprit des propriétaires des parcelles concernées, aussi bien concernant la zone agricole que la zone villas, de pouvoir construire un quartier qui pourrait être de qualité. Il s'agirait en effet d'un quartier réfléchi, agréable à vivre, avec des gabarits modestes et bien répartis. Il n'est pas opportun de ne compter que sur les habitants et les propriétaires de villas pour gonfler les revenus fiscaux de la commune et la faire vivre, du fait qu'ils paient davantage d'impôts. On ne saurait effectivement axer les rentrées fiscales que sur la classe aisée. Au contraire, il faut prendre en compte et accueillir des habitants plus modestes, de la classe moyenne, qui eux aussi paient des impôts, afin d'avoir une certaine mixité et un équilibre des revenus. Il est clair que la zone agricole s'érode quelque peu, mais il faut bien accueillir de nouveaux habitants. Il rappelle la « fâcheuse » tendance que les personnes ont à se marier, à faire des enfants assez rapidement, puis à divorcer presque aussi vite, et celle de certains à recommencer ce cycle. Ce phénomène double la demande de logements. De plus, les logements actuels étant plus petits qu'à l'époque, il est aussi difficile de garder sa progéniture à la maison. A l'inverse, on ne garde plus les parents à domicile quand ceux-ci deviennent âgés, ce qui engendre également un besoin accru en termes de logements. Il n'entend pas développer davantage son intervention, les dés semblant manifestement déjà jetés. Il peine néanmoins à comprendre la position de certains groupes au sein de l'hémicycle. Le groupe PDC soutient ce projet et acceptera la demande de modification de zone.

M. PINGET indique que le groupe socialiste a beaucoup réfléchi sur cette question, qui s'avère sensible du point de vue de ses valeurs. En effet, la création de logements constitue l'un des aspects qui tient particulièrement à cœur aux membres de son groupe. Le besoin de logements à un prix abordable sur le canton de Genève est manifeste. Ils soutiennent donc évidemment tout projet qui pourrait aboutir à la création de ce type de logements. Cependant, il est absolument impossible de garantir que, dans le cadre du projet sous examen, le nombre de logements à un prix abordable irait au-delà du minimum légal, soit une proportion relativement faible, laissant la place à des velléités de spéculation concernant le reste des logements créés. Les propriétaires ont été entendus à ce sujet, lesquels sont animés de bonnes intentions et leur discours se veut rassurant. Cela étant, personne ne peut garantir ce

qu'il adviendra du projet à l'avenir. Par conséquent, même si la position du groupe socialiste consistant à s'opposer au projet de modification de zone peut paraître surprenante de prime abord, celle-ci repose sur des constats qui sont équilibrés par d'autres constats, notamment s'agissant du déclassement de la zone agricole. Il reste certes sur le canton de Genève 75 hectares dont le déclassement est prévu. Les parcelles concernées par le présent projet pourraient ou non en faire partie. De plus, même si l'on sait que 75 hectares seront déclassés, leur localisation revêt toutefois une importance certaine. Or, les parcelles sous examen sont situées à un endroit crucial pour la géographie de la Ville de Veyrier. Il s'agirait des premières constructions qui seraient faites de l'autre côté du chemin des Marais qui, jusqu'à présent, dessine une limite entre les zones construites et la zone agricole, ou du moins dévolue à des activités proches de l'agriculture. Cet aspect a nourri leur réflexion, de même que l'attitude des opposants qui, comme en atteste le rapport de la commission d'aménagement, n'étaient manifestement pas suffisamment au courant des tenants et des aboutissants entourant le projet de construction sur ces parcelles. Ils auraient certes pu se renseigner, mais le fait est qu'ils s'attendent à un contrôle des gabarits dans une mesure de dix à quinze mètres de haut, raison pour laquelle ils ne s'opposent pas au projet. Il est pourtant clair que de tels gabarits sont complètement irréalistes, ce qui leur a été clairement expliqué. Il y avait en outre à l'origine de ce projet une intervention de la commune, à l'exclusion de celle des propriétaires qui, eux, ne sont pas totalement motivés par une telle opération. Le groupe socialiste n'a ainsi pas l'impression de les priver d'un projet qui leur tiendrait particulièrement à cœur en s'y opposant, comme c'est le cas.

M. JOUSSON rappelle que, lors de la séance du Conseil municipal du mois de juin, le groupe Veyrier-Ensemble a largement exprimé ses réticences concernant ce projet de modification de zone agricole en troisième zone de développement. Par le fait que, sur la couronne villageoise, 550 logements étaient directement constructibles sur les pièces urbaines 1 à 4, car déjà situés en zone à bâtir. Par le fait que lors du vote, en 2012, du Masterplan de la couronne villageoise, le Conseil municipal d'alors n'avait pas connaissance de la révision de la loi sur la densification de la zone 5. Cette zone villas a produit en quatre ans 550 nouveaux logements, largement plus que les 350 prévus sur cette pièce 5. Par le fait que le chemin des Marais constitue une limite claire entre le bâti et la zone agricole. Bâtir au-delà de cette limite sera inmanquablement l'amorce au mitage de ce grand paysage. Et, enfin, par le fait qu'au Parlement fédéral, motions et initiatives sont déposées, l'une après l'autre, de tous les bords politiques, pour stopper le déclassement de la zone agricole. A la fois pour protéger la biodiversité dans tous ses aspects, mais également pour encourager le développement sur les zones déjà constructibles et garantir la souveraineté alimentaire de la Suisse. Ce projet de modification de zone a néanmoins été renvoyé en commission d'aménagement. Le groupe Veyrier-Ensemble aimerait revenir sur les débats de cette commission. Y ont été reçus l'Etat de Genève, l'association de quartier Veyrier-Rasses-Marais (VRM) et les propriétaires. Les débats en commission étant confidentiels, il ne partagera pas leur détail. Cependant, il faut savoir que les réticences exprimées autour du déclassement de cette zone ont été largement confortées par les réponses données par les trois parties auditionnées, notamment sur l'imposition que l'Etat pourrait avoir à déclasser, sur l'aspect environnemental ainsi que sur les gabarits envisagés pour l'association VRM et sur le non souhait des propriétaires de déclasser leurs parcelles. Le dernier aspect qu'il convient d'aborder et qui n'a malheureusement été que très partiellement soulevé au Conseil municipal et en commission réside dans l'impact de l'arrivée de 1'000 nouveaux habitants dans un territoire déjà fortement urbanisé. Ces 350 logements demanderont inmanquablement des classes d'école

supplémentaires dans une école Grand-Salève déjà saturée. Ils induiront également, et à juste titre, de nouvelles places de crèches. Ils entraîneront en outre de très importants problèmes de mobilité et de fiscalité. Si les Grands Esserts étaient en construction, soit 1'200 logements, dont 600 à loyers bas et contrôlés par l'Etat, le Conseil Municipal, pris dans le tourbillon de sa réalisation, aurait certainement renvoyé au Conseil administratif, dès la première lecture, sa proposition de modification de zone. Aujourd'hui, le groupe Veyrier-Ensemble perçoit les importants problèmes de mobilité qui seront générés par ce nouveau quartier des Grands Esserts et la grande difficulté pour les résoudre. Par conséquent, il convient de ne pas se tromper et, partant, de ne pas déclasser cette pièce urbaine 5 en zone de développement. Il ne faut pas transmettre aux futures générations de Conseillers municipaux un projet qui n'apportera que des soucis d'organisation sociale et en termes d'écoles et de crèches, ainsi que des problèmes de fiscalité et de mobilité, en sus de tous ses aspects environnementaux. Le vote de ce soir est d'une extrême importance car celui-ci initie le processus de modification de zone comme l'a été, en novembre 2011, le vote déclenchant le processus pour les Grands Esserts. Il s'agit certainement du vote le plus important de cette législature. Pour toutes ces raisons, le groupe Veyrier-Ensemble est intimement convaincu que cette partie de la couronne villageoise, située en zone agricole, doit être préservée et, partant, refusera la modification de zone.

M. ROBERT rappelle, en préambule, que, pour beaucoup, le développement de la couronne villageoise se voulait une contre-proposition à la création des Grands Esserts. Vu que ces derniers vont voir le jour, il faut porter un regard différent sur le développement de la couronne. Deux questions fondamentales se posent. La première concerne l'évolution urbanistique désirée pour la commune tandis que la deuxième s'intéresse à la capacité de Veyrier à faire face à d'importants projets de construction. Sur ce point, il faut reconnaître qu'accueillir près de 6'000 nouveaux habitants sur une dizaine d'années, c'est-à-dire augmenter de 50% la population de Veyrier, est une gageure. La problématique de la création de classes supplémentaires a récemment été évoquée, mais ce n'est pas la seule qu'il convient d'aborder. D'autres places de crèches devront aussi être disponibles. Le volume des prestations fournies, au sens large, même via les associations, devra nécessairement augmenter. Il faudra en outre multiplier la collecte des déchets. Tout ce développement a un coût. S'exprimant sur l'évolution de la dette lors de notre dernier Conseil municipal, M. SCHAFFHAUSER signalait que, selon le plan des investissements, elle s'élèverait potentiellement à CHF 103'000'000 en 2025, soit le triple du budget annuel de la commune, ce qui lui paraissait, à juste titre, disproportionné. Les Grands Esserts y seront pour beaucoup. Il convient de se poser la question de savoir si la commune a les moyens de faire face à une nouvelle densification qui apportera environ 400 nouveaux logements, soit approximativement 1'200 habitants. Une telle dette impactera fortement le budget de fonctionnement via les amortissements. Le groupe PLR estime qu'il n'est pas raisonnable d'accroître encore les charges de Veyrier. Il rappelle à cet égard que le Conseil municipal a voté un budget déficitaire l'année dernière et que tel sera peut-être également le cas à l'issue de cette séance. Il considère donc que, d'un simple point de vue financier, même si la facture totale est amoindrie du fait de la participation des fonds intercommunaux, la commune ne devrait pas se lancer dans un déclassement qui risque de l'étrangler. Cela étant, la première question reste entière, à savoir celle de savoir si l'on souhaite abandonner le caractère résidentiel de la commune, caractère qui a fait venir de nombreux habitants. Il convient en outre de réfléchir à la péjoration de la qualité de vie des habitants par une densification excessive, étant rappelé qu'il s'avère déjà difficile de contrôler la densification actuelle de la

zone 5. Aujourd'hui déjà, Veyrier est en travaux de tous les côtés. On prend un risque sérieux que la construction de cette parcelle se réalise partiellement en même temps que certaines pièces des Grands Esserts. Un tel état de fait implique d'importants travaux aux deux extrémités de la commune. Tant pour travailler que pour faire leurs courses, les Veyrites doivent se déplacer. Or, la mobilité sera encore plus mise à mal qu'aujourd'hui. On ne sait pas comment elle sera finalement réglée dans le cadre des Grands Esserts, alors qu'en serait-il de nouveaux immeubles aux Tournettes ? Il est clair que l'on peut se sentir mal à l'aise de refuser aujourd'hui ce qui a été accepté par le passé, mais le contexte a profondément changé. Il ne s'agit pas de déjuger les anciens Conseillers municipaux ou de critiquer les démarches entreprises par le Conseil administratif dans ce dossier. Mais aujourd'hui, le groupe PLR est convaincu que ce déclassement va à l'encontre des intérêts des communiens. C'est pour cette raison que le groupe PLR s'opposera à ce projet de résolution.

Le président donne lecture de la proposition du rapport.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Le président donne lecture du projet de résolution.

Cette résolution est refusée par 19 non, 3 oui et 1 abstention.

5. Amortissements complémentaires (prop. n°19.28) – Rapports de la commission des finances et sécurité du 5 novembre 2019 – Délibération

Le président rappelle, de manière informative et factuelle, pourquoi le Conseil administratif a proposé ces amortissements complémentaires. La fortune communale ayant été augmentée ces dernières années, ces amortissements seront couverts par le capital de la commune. Les postes choisis pour être amortis plus rapidement ont été soigneusement identifiés pour rester dans les limites autorisées par le Service des affaires communales (SAFCO). Il s'agit d'amortissements pour les comptes 2019, donc impactant les charges 2019 de CHF 2'500'000 supplémentaires. Ils présentent un impact non négligeable sur les budgets futurs car ils permettent d'économiser CHF 527'000 de charges sur le budget 2020 et CHF 463'000 sur le budget 2021. Comme mentionné par des membres du Conseil municipal, ces amortissements complémentaires sont des autorisations de dépenses données au Conseil administratif.

Mme ROSTAN rappelle que le Conseil municipal a déjà voté par le passé, à plusieurs reprises, des amortissements complémentaires sans problème. Par contre, cette année, ce sujet aura fait couler beaucoup d'encre et donné lieu à des débats nourris quant à l'utilisation de la totalité ou non du montant. Après discussion, le Conseil administratif a décidé d'utiliser, si cette délibération est acceptée, la totalité du montant sans connaître le résultat des comptes 2019 qui sera voté en juin 2020, ceci même si les comptes 2019 devaient s'avérer négatifs. Le budget 2020 qui s'apprête à être voté sera probablement déficitaire. Les projections du résultat des comptes 2019 ne seront connues qu'au printemps prochain mais, même si le résultat des comptes 2019 devait être négatif, l'importance n'est largement pas la même que celle liée au vote d'un budget déficitaire pour la deuxième année consécutive, avec retour exigé à l'équilibre en 2022. Si tel devait être le cas, une information détaillée

serait naturellement donnée à toutes et tous pour la compréhension de ce sujet, qui s'avère assez technique. Pour rappel, les excédents des revenus viennent grossir la fortune de la commune au bilan et permettre le financement d'investissements. Le but d'un amortissement complémentaire consiste à réduire artificiellement les charges dans les budgets des années suivantes. Cette proposition augmentera les charges 2019 de CHF 2'503'745.98, à hauteur environ de l'excédent des comptes 2018, soit CHF 2'346'634, mais diminuera les charges incluses dans les budgets des prochaines années de CHF 527'000 en 2020 ; CHF 463'000 en 2021 ; CHF 360'000 en 2022 ; CHF 300'000 en 2023 ; CHF 260'000 en 2024 ; CHF 260'000 en 2025 ; CHF 215'000 en 2026 et CHF 110'000 en 2027.

M. SCHAFFHAUSER rappelle également que, par le passé, des amortissements extraordinaires ont été proposés et votés à plusieurs reprises par le Conseil municipal. Ce procédé a permis de décharger les finances des années suivantes de ces mêmes amortissements, facilitant par là même une présentation à l'équilibre des budgets. Ce mécanisme comptable a été implémenté alors que la projection des comptes était favorable, mais aussi quand on prévoyait une année difficile. Ainsi, en 2017, près de CHF 2'000'000 d'amortissements complémentaires ont été activés et les comptes de l'année se sont finalement soldés par un bénéfice de plus de CHF 900'000. En 2016, le Conseil municipal a voté des amortissements extraordinaires pour CHF 690'000 et l'année a malgré tout enregistré un excédent final de plus de CHF 2'800'000. Mais en 2014, année où a eu lieu la recapitalisation de la caisse de pension des employés de la commune, un amortissement très important de plus de CHF 2'900'000 a malgré tout été voté. Or, au final, cette année-là, les comptes ont terminé dans le rouge à hauteur d'un déficit de plus de CHF 1'000'000. Aujourd'hui, on sait que les finances communales sont compliquées, en bonne partie à cause de la stagnation des recettes fiscales, telles qu'elles ont été projetées par l'Administration fiscale cantonale. En effet, le Conseil municipal a voté, une année auparavant, un budget 2019 déficitaire à hauteur de CHF 450'000. Cependant, il rappelle que l'exercice 2018 s'est soldé par un très important excédent de plus de CHF 2'300'000, en raison de la réévaluation des actions de la Banque cantonale détenues par la commune, mais aussi en raison de non-dépenses car certains projets avaient pris du retard. Il eut probablement été souhaitable que le Conseil administratif propose alors de passer des amortissements complémentaires importants. Toutefois, à la décharge du Conseil administratif, la visibilité comptable était alors obscurcie par le passage au nouveau système de comptabilité harmonisé (MCH2) qui a fait perdre à tous nombre de repères. Toujours est-il qu'il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal de passer des amortissements complémentaires de CHF 2'500'000 pour l'exercice 2019. Cela implique à n'en point douter que les comptes 2019 qui devront être approuvés au printemps prochain par le Conseil municipal seront dans le rouge vif. Il ne faudra pas s'en étonner. Mais, d'une certaine manière, il ne s'agit que d'un rattrapage sur l'excédent important et non prévu des comptes 2018. En conclusion, ces amortissements complémentaires soulageront les exercices futurs. Ainsi, le budget 2020 sera allégé de plus de CHF 500'000. Le groupe PLR approuvera donc les amortissements complémentaires à hauteur de CHF 2'503'745.98 et invite le Conseil administratif à les activer dans leur intégralité.

M. CHARLES indique que le groupe Veyrier-Ensemble approuve les amortissements complémentaires de CHF 2'503'745.98. Ces derniers permettent d'alléger les charges du budget de fonctionnement 2020 ainsi que celles des budgets suivants. Sur 2020, la réduction est de CHF 527'000. Le financement de ces amortissements complémentaires se fait soit par

des économies de charges et/ou des plus-values de revenus et/ou par le capital propre. Pour rappel, lorsque les comptes communaux présentent un excédent de revenus, cet excédent est comptabilisé à l'actif du bilan et augmente la fortune communale. La commune a enregistré sur ces cinq dernières années plus de CHF 6'000'000 d'excédents, dont CHF 2'345'000 sur les comptes 2018. Tous ces excédents de revenus n'ont pas pu être utilisés dans les comptes de fonctionnement de la commune mais ils ont néanmoins permis de diminuer les coûts de trésorerie. Pour Veyrier-Ensemble, l'approbation de ces amortissements complémentaires est l'application du bon sens. Les revenus communaux sont définis par l'Administration fiscale cantonale, sur l'estimation de laquelle on se base pour produire des budgets. Il est donc logique d'utiliser cette possibilité d'amortissements complémentaires pour faire baisser les charges de fonctionnement, financées légitimement, par les revenus. En matière de comptabilité, les comptes 2019 présenteront, avec une forte probabilité, un excédent de charges important. Le probable excédent de charges sera couvert par la fortune communale qui s'élève, au 31 décembre 2018, à CHF 103'200'000. Au vu de ce qui précède, le groupe Veyrier-Ensemble approuve le projet de délibération.

M. MÜLLER signale que le groupe PDC est très favorable à ces amortissements complémentaires. Comme déjà indiqué par M. MARTIN, ils permettront en effet de diminuer les charges du budget de fonctionnement 2020 de CHF 527'000. Il soutient également la volonté du Conseil administratif d'utiliser entièrement le montant de CHF 2'500'000, peu importe le résultat effectif des comptes 2019. En effet, si seulement une partie de ces amortissements complémentaires étaient effectivement passés dans les comptes 2019, il faudra alors appliquer une règle de trois. Ainsi, par exemple, si seulement 50% du montant, soit environ CHF 1'250'000, est comptabilisé sur 2019, le budget 2020, qui a déjà été voté en commission des finances, sera a posteriori affecté par une augmentation des charges de CHF 264'000. Dans l'hypothèse où seulement 10% des amortissements devaient être comptabilisés en 2019, ce serait alors CHF 475'000 de charges à rajouter en 2020, sans compter l'impact sur le budget 2021. C'est pourquoi le groupe PDC encourage le Conseil municipal à voter ces amortissements complémentaires et invite le Conseil administratif à passer la totalité des CHF 2'500'000 sur les comptes 2019.

M. PINGET indique que les membres du groupe socialiste font preuve de modestie lorsqu'il s'agit de finances car aucun d'eux n'exerce une profession en lien avec ce domaine. Ils écoutent donc attentivement les spécialistes de l'hémicycle quand ceux-ci délivrent leurs oracles. Au début, lorsque la question a été débattue, il était un peu inquiet au sujet de ces amortissements complémentaires, lesquels représentaient une somme importante, que la commune n'aurait pas forcément. Il a ensuite été dit lors de la précédente séance du Conseil municipal que la somme ne serait sortie que si la commune l'avait effectivement. Dans ce cas, il était disposé à voter ces amortissements complémentaires. Les membres de son groupe sont arrivés ce soir animés de cette conviction, eu égard à l'absence de risque encouru. Le discours tenu maintenant consiste toutefois à dire que le montant sera dépensé, que la commune l'ait ou non, puisque l'argent pourra être pris dans la fortune de la commune, où on a d'ailleurs souvent vu des sommes disparaître, à savoir des recettes fiscales inattendues que l'on ne pouvait pas utiliser. On apprend aujourd'hui que la fortune communale peut servir à financer les amortissements complémentaires. Le groupe socialiste est donc rassuré et votera en faveur de ces amortissements complémentaires.

Le président donne lecture de la proposition du rapport de la commission des finances et sécurité.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

6. Projet de budget et plan des investissements 2020 (prop. n°19.26) – Rapports de la commission des finances et sécurité du 5 novembre 2019 – Délibération

M. DUC rappelle que la commission s'est réunie à trois reprises pour traiter ce point. La dernière séance a eu lieu le 5 novembre courant. Il salue le caractère conséquent et la qualité du travail effectué par les commissaires. Beaucoup d'amendements ont été déposés. Certains ont été acceptés tandis que d'autres ont été refusés. In fine, la commission a accepté de créer un poste de responsable en ressources humaines à 80%, d'augmenter de 30% le taux d'activité du poste d'assistant social, de créer un poste de régisseur en bâtiments et d'augmenter de 10% le taux d'activité du poste de chef du Service des affaires sociales, de la jeunesse et de la petite enfance. Elle a également décidé de pérenniser deux postes d'agents de contrôle du stationnement. La commission a en revanche refusé de rétablir la taxe professionnelle et d'augmenter le centime additionnel comme demandé. Au final, le budget tel que voté par la commission des finances et sécurité est déficitaire. Il est le fruit d'un compromis ; personne n'a obtenu tout ce qu'il souhaitait, mais tout le monde est satisfait. Il invite à voter le projet de budget tel qu'amendé en commission des finances et sécurité.

Mme DESARDOUIN rappelle que le groupe socialiste a remercié, lors du dernier Conseil municipal, le Conseil administratif pour l'effort qui a été fait afin de proposer un budget équitable pour les Veyrites. Ils saluent la bonne volonté qui s'était initialement exprimée en vue d'augmenter le taux de centimes additionnels, de supprimer le dégrèvement de la taxe professionnelle et d'aider les quelques retraités qui sont au bénéfice d'une modique somme à tenir le coup. Un mois plus tard, toutes ces bonnes décisions sont anéanties pour de mauvaises raisons. Elle tient encore à remercier tout le personnel de l'administration sans qui le travail serait irréalisable. Bien entendu, un grand mérite revient à la secrétaire générale, Mme Pascale LIPAWSKY, et à la secrétaire générale adjointe, Mme Ana GALIOTTO, qui, lors de chaque commission, ne lésinent pas sur leur temps pour expliquer certaines finesses qui ne sont pas à la portée des non professionnels que sont la plupart des élus. Elle regrette par ailleurs qu'être socialiste et participer aux travaux de commissions à Veyrier devienne de plus en plus éprouvant. Il faut avoir les nerfs solides pour vivre l'effrayante solitude dans laquelle on se trouve au moment des différents votes qui concernent les prestations sociales. Son groupe observe qu'à la veille des élections, certains commissaires perdent le sens de la réalité et partent du principe qu'il faut sacrifier toutes les valeurs auxquelles les Veyrites sont attachés. Le parti socialiste a mené le combat pour l'installation d'un service social à Veyrier. Force est de constater qu'il est d'une grande utilité. Malgré les diverses explications, elle déplore que certains commissaires persistent à assimiler ce service à l'Imad ou à l'Hospice général.

Grâce à une augmentation de 30% du poste d'assistant social, on aura un personnel adéquat et formé, qui est indispensable pour un contact humain, efficace et respectueux afin que l'intégrité des bénéficiaires ne soit pas impactée. Néanmoins, ce poste devrait être attribué sans contrepartie non pas au détriment d'une autre aide sociale quelle qu'en soit la forme, car la Suisse fait d'elle un symbole que vous faites semblant d'ignorer. Après cela, il n'est pas étonnant de voir avec quel mépris et quel irrespect sont traitées les personnes qui bénéficient de l'aide humanitaire à l'étranger, laquelle a été réduite de CHF 12 à CHF 7 par contribuable. Ce faisant, les commissaires nient leur part de responsabilité sur les millions d'enfants et leurs familles qui meurent de faim au quotidien, qui ne pourront pas se soigner, voire même aller à l'école. Encore une fois, la majorité s'engage à les maintenir dans cet état de marasme sous toutes ses formes. Concernant la musique, elle dénonce l'introduction d'un numerus clausus pour les jeunes afin de les limiter dans leur envie de s'épanouir et de prendre confiance en eux. Partout dans le monde, on sait que la musique est une richesse culturelle incommensurable et un moyen de prévention contre la délinquance. La musique offre en outre la possibilité de découvrir le monde, de créer, de se donner du bonheur et d'en offrir aux autres dans la santé comme dans la maladie (antidouleur, anti-stress). Elle pense pour sa part que le rôle du Conseil municipal consiste à développer cette richesse, et non pas à la limiter pour récupérer CHF 12'000. Cerise sur le gâteau : la subvention qui concerne les 17 personnes pour un montant de CHF 25'000, pour le paiement des primes d'assurance maladie aux retraités de la commune a été définitivement supprimée par la droite. Une petite aide qui marquait un signe de reconnaissance à l'égard de toutes ses personnes qui ont tant donné pour cette commune. Cet anéantissement a été prétexté par l'acceptation du vote populaire d'une augmentation de CHF 186 millions des subsides à l'assurance maladie qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020. De plus, arbitrairement, on veut maintenir à 38 le centime additionnel avec la ferme conviction que l'impact sera conséquent sur la péréquation communale. «Ne touchons pas aux sous de nos riches contribuables ! Ainsi Veyrier sera pauvre et les autres communes paieront pour nous !» Ce n'est sûrement pas pour cela que la péréquation a été inventée. Elle remercie néanmoins les commissaires aux finances d'avoir eu le bon sens de remettre les CHF 2'000 pour la Bataille des livres, qui fêtera ses vingt ans le 18 novembre 2019. Dans cet état d'esprit, le groupe socialiste ne votera pas ce deuxième budget déficitaire, tout comme il n'avait pas voté le premier l'année précédente.

M. MÜLLER souligne que le groupe PDC avait clairement indiqué lors de son intervention au mois d'octobre dernier que «Le groupe PDC entend déjà signaler ici que pour lui, le but final de ce budget doit être de retrouver l'équilibre budgétaire». Les discussions autour du budget 2020 dans les différentes commissions et, surtout, en commission des finances, ont été menées de manière pragmatique et professionnelle. Le budget d'investissement de ces prochaines années a été revu à la baisse, reflétant ainsi les projets que notre commune va effectivement devoir mener ces prochaines années. Du côté du budget de fonctionnement, on peut noter que les deux hausses du taux d'activité du personnel des affaires sociales, proposées par le Conseil administratif, ont été acceptées, ainsi que deux des cinq postes demandés. Un signal a pu être donné aux familles avec enfants en augmentant la contribution de la commune à l'achat et au renouvellement des abonnements TPG. Ces augmentations de charges ont été compensées par des diminutions ponctuelles. Ce budget prend en considération CHF 527'000 de charges en moins, suite à l'intégration de l'entier des amortissements complémentaires dans les comptes 2019. De plus, ce qui réjouit plus particulièrement le groupe PDC, ces diminutions ont permis de ne pas augmenter la taxe professionnelle, qui reste donc à 0%, et de limiter l'augmentation du centime additionnel à un

seul au lieu du centime et demi proposé à l'origine par le Conseil administratif. Le budget 2020 ainsi travaillé montrait un léger boni, ce qui aurait permis à la commune de sortir du plan de redressement des finances communales au bout de la deuxième année déjà. Le groupe PDC n'a malheureusement pas été suivi lors de la commission des finances puisque la large majorité des commissaires des deux groupes les plus représentés, année électorale oblige, a préféré, au lieu d'accepter ce compromis, demander le maintien du centime additionnel à 38. Ainsi, le boni budgété de CHF 200'000 s'est transformé en un déficit de CHF 400'000. Le groupe PDC ne va pas voter contre le budget présenté, même si, la veille, les discussions ont été animées au Caucus. Voter contre ce budget signifierait pour le groupe PDC ne pas reconnaître tout le travail fait en commissions par l'ensemble des commissaires pour trouver des pistes d'équilibrage du budget, tout en acceptant plusieurs postes dans notre administration. Il signale néanmoins le fait que ce sera la deuxième année consécutive que la commune présentera un budget déficitaire, avec les impacts connus par toutes et tous, notamment au niveau de la part privilégiée attribuée à la Ville de Veyrier, qui va encore chuter l'an prochain. Il considère toujours qu'il faut retrouver au plus vite l'équilibre budgétaire. Le vote qui est sur le point d'avoir lieu aura donc comme conséquence que cette tâche sera répercutée sur le prochain Conseil municipal et sur le prochain Conseil administratif, qui hériteront d'une situation peu enviable. Ce n'est pas très courageux de la part de ce Conseil municipal, mais c'est la réalité aujourd'hui.

M. CHARLES indique que le groupe Veyrier-Ensemble, dans une large majorité, approuve le budget de fonctionnement 2020 après l'examen en commissions. Il relève que les discussions liées à l'exercice budgétaire permettent d'approfondir la compréhension du fonctionnement de l'administration communale, et son groupe remercie cette dernière pour sa proactivité et sa transparence. Il est satisfait de pouvoir renforcer l'administration communale de 4.2 ETP (postes équivalent temps plein), à savoir la création de deux postes d'agents de contrôle du stationnement, d'un poste de responsable en ressources humaines à 80% et d'un poste de régisseur en bâtiments ainsi que l'augmentation de 10% du poste de chef du Service des affaires sociales, de la jeunesse et de la petite enfance et celle de 30% du poste d'assistant social. Il espère que ce renforcement permettra à l'administration communale de réduire les surcharges de travail, qui induisent sûrement des arrêts de travail pour cause de maladie, d'une part, et favorisera aussi une gestion proactive, notamment dans l'entretien des bâtiments, d'autre part. Le budget proposé retire la subvention consistant en une participation aux frais d'assurance-maladie des employés communaux à la retraite, étant précisé que l'allocation était de CHF 120 par mois pour 17 retraités non cadres, sur 29 retraités. Il leur a semblé plus équitable de préférer l'utilisation des subsides de l'Etat pour l'assurance-maladie, qui permet une contribution adaptée au revenu et qui peut en outre être supérieure aux CHF 120 par mois. Il rappelle à cet égard que, dès le 1er janvier 2020, les montants d'aide à la réduction des primes d'assurance-maladie seront revus à la hausse, d'une part, et le cercle des bénéficiaires élargi, d'autre part. Globalement, les charges et les revenus augmentent de CHF 2'000'000 par rapport au budget 2019. Au niveau des charges, certaines augmentent, comme la mise en exploitation de la crèche des Etournelles, respectivement de la nouvelle salle communale, les 4.2 ETP supplémentaires, la subvention des abonnements TPG junior à CHF 100, etc. Celles qui baissent concernent les efforts consentis dans tous les services administratifs pour limiter les frais, l'effet de l'amortissement extraordinaire, l'acquisition de biens supérieurs à CHF 20'000 se faisant au travers des investissements, la baisse de l'aide à l'étranger ou encore le maintien des suppressions de subventions hors commune. L'ensemble des coûts 2020 s'élève à CHF 31'892'664, soit 6.6% d'augmentation. Les

revenus s'élèvent quant à eux à CHF 31'491'015 en maintenant le centime additionnel à 38 centimes et le dégrèvement de la taxe professionnelle à 100%. Les revenus augmentent de 6.8%. Cette hausse résulte d'une légère amélioration de la valeur du centime additionnel, majorée de 5% pour tenir compte de l'augmentation de la population. On reste donc avec un excédent de charges de CHF 401'649 au budget 2020, c'est-à-dire un déficit pour la deuxième année consécutive. Pour maintenir le centime additionnel à 38 centimes, il a été procédé à des coupes dans les coûts et au déplacement d'investissements. Par exemple, aucune société locale n'a vu sa demande de subvention augmenter ces deux dernières années. Etant rappelé que les sociétés locales contribuent fortement au bien-être de la population et qu'elles sont gérées par des bénévoles, il ne faudrait pas compromettre leur motivation. Quant aux investissements, on ne pourra pas éternellement les déplacer sur les années suivantes. On risque bien de devoir un jour augmenter le centime additionnel si la commune souhaite maintenir les prestations offertes et éviter le renforcement de l'isolationnisme. Le groupe Veyrier-Ensemble approuve le présent budget de fonctionnement 2020.

M. SCHAFFHAUSER indique qu'en ce qui concerne les charges, la majorité des nouveaux postes ou extensions de postes demandés par le Conseil administratif ont été acceptés. Le coût au niveau du budget de fonctionnement est bien sûr important. Mais ceci permettra à la commune de maintenir un haut niveau de prestations, en parallèle à l'augmentation de la population. Il y a une année, un budget déficitaire pour 2019 a été voté, non sans avoir passé en revue tous les postes de dépenses et effectué des coupes parfois drastiques et douloureuses. Il avait été renoncé à augmenter le nombre de centimes additionnels communaux, ainsi qu'à réintroduire la taxe professionnelle pour les entreprises. Considérant que les estimations de revenus fournies par le canton se sont souvent avérées très différentes de la réalité, présentant parfois un écart de plusieurs millions de francs, il avait été décidé de temporiser. Il faut rappeler que le budget 2018 tablait sur un léger excédent de CHF 123'000 et qu'en fin de compte les comptes 2018 ont bouclé sur un boni de plus de CHF 2'300'000. En matière de fiscalité, il convient d'être constant. Les contribuables ne comprendraient pas qu'on relève le centime additionnel pour le rebaisser un ou deux ans plus tard. Les entreprises ne comprendraient pas non plus qu'on réintroduise la taxe professionnelle pour la supprimer à nouveau peu de temps après. Surtout si la commune souhaite attirer sur son territoire de nouvelles entreprises. Il est aujourd'hui trop tôt pour savoir si d'avoir temporisé, avec la conséquence d'avoir voté un budget 2019 déficitaire à l'automne dernier, était approprié. Ce n'est en effet qu'au printemps prochain que les comptes 2019 seront connus et que l'on saura si ce choix était opportun. Le groupe PLR propose donc de garder le centime additionnel communal à 38 unités et de continuer à dégrever complètement la taxe professionnelle. La conséquence en est que le budget 2020 modifié, tel qu'il a été approuvé par la commission des finances, sera lui aussi déficitaire, à hauteur de CHF 400'000. Le groupe PLR approuvera ce budget. Il saisit en outre l'occasion pour adresser ses remerciements à l'administration communale, particulièrement à la secrétaire générale, Mme LIPAWSKY, et à la secrétaire générale adjointe, Mme GALIOTTO, qui ont travaillé sur ce budget dans des conditions cette année encore compliquées, notamment du fait que la nouvelle norme comptable dite MCH2 a fait perdre nombre de repères historiques.

Mme BESSAT annonce qu'elle emmènera ses pairs boire un café pour leur expliquer les

raisons pour lesquelles le groupe socialiste refuse le budget tel qu'amendé en commission des finances et sécurité, soit sans augmentation du centime additionnel ni réinsertion de la taxe professionnelle, et avec des prises de position quelque peu étranges. Les seuls points positifs à relever résident dans les mesures partielles prises pour le personnel et la réintroduction du soutien à la Bataille des livres. Elle raconte ensuite l'histoire d'une commune genevoise riche, Veyrier, classée troisième sur 47 s'agissant du revenu médian des couples mariés, dont la majorité du Conseil municipal refuse la proposition formulée par le Conseil administratif pour la seconde année consécutive consistant à augmenter le centime additionnel, étant rappelé que la commune est classée 27^e sur 47 concernant ledit centime additionnel. Ceci dans le but d'éviter aux riches de se priver d'un café par semaine, car c'est bien de cela qu'il s'agit même si la droite majoritaire rétorque toujours que l'on ne peut pas calculer ainsi. Pourtant, un centime additionnel représente CHF 35 de plus par an par CHF 10'000 de tranche d'impôts, ce qui équivaut à CHF 3 par mois. Or, si l'on paie CHF 40'000 d'impôts, ce qui signifie tout de même que l'on gagne bien sa vie, il s'agit de mettre CHF 140 de plus par an, soit CHF 12 de plus par mois, c'est-à-dire l'équivalent de trois cafés. Par conséquent, avec 1.5 centime, on atteint le prix de 4.5 cafés. Elle affectionne cette comparaison avec le prix d'un café car, avec une augmentation du centime de 1.5, on engrange presque CHF 1'000'000 puisqu'un centime représente environ CHF 600'000. On pourrait alors mieux répondre aux besoins des habitants. Il s'agit pour les élus de prendre leurs responsabilités politiques. En effet, à l'heure actuelle, la commune ne peut pas s'offrir une vraie piscine communale ni une vraie crèche communale. On pourrait aussi encourager la mobilité douce, et non pas être le bon dernier, comme en atteste la liste publiée dernièrement par la Tribune de Genève, alors que tout le monde craint l'augmentation de la population et que le thème de la mobilité douce est abordé tous azimuts dans les commissions. On pourrait en outre engager du personnel communal pour que chacun puisse travailler dans de bonnes conditions et avoir moins d'absences de longue durée. On pourrait également offrir davantage de places aux enfants l'été au centre de loisirs. De plus, on pourrait procéder à la nécessaire augmentation de 30% du taux d'activité du poste d'assistant social sans avoir à retrancher des francs de l'aide à l'étranger, pour laquelle la commune se situe déjà en deçà des recommandations cantonales en vertu de la loi sur le financement de la solidarité internationale, étant rappelé qu'un taux de 0.7% est préconisé alors que la commune est à 0.3%. Bien que l'on puisse faire tout cela en augmentant le centime additionnel de 1.5, la majorité de l'hémicycle pense qu'il faut encourager la responsabilité individuelle. Ainsi, il conviendrait que chaque personne achète un abonnement TPG pour elle-même et sa famille ainsi qu'un vélo électrique, engage une nourrice, envoie ses enfants en vacances à l'étranger en été et se débrouille avec ses démarches administratives. Il faudrait surtout ne jamais avoir besoin des autres. Bien que la Constitution donne à l'Etat le rôle de prendre soin de ses concitoyens, on les renvoie à leur responsabilité individuelle. Quid de celle des élus ? De plus, au lieu d'encourager la construction de logements à loyers abordables par la Fondation immobilière de la ville de Veyrier, à savoir la FIVV, l'une des mesures prises en commission des finances et sécurité pour accroître les revenus de la commune consiste à augmenter les intérêts du capital de dotation payés par la FIVV, ce qui revient à augmenter les revenus en ponctionnant dans cette fondation. Elle rappelle à ce propos que les intérêts ont déjà été augmentés les années précédentes alors pourtant que la grande majorité des communes genevoises versent de l'argent à leur fondation en vue d'encourager la construction de nouveaux logements à loyers modérés. Il faut donc chercher l'erreur. Le groupe socialiste est désolé et fatigué par ces mesures d'économies ridicules qui s'apparentent plus à du bricolage qu'à de la gestion, et à cause desquelles on ne peut rien

prévoir, rien imaginer ni rien envisager en raison de l'absence d'argent. Les dépenses nécessaires sont repoussées et les lignes budgétaires pourtant indispensables à l'avenir de la commune sont diminuées parce que l'on refuse de toucher au sacro-saint centime additionnel et à la non moins sainte taxe professionnelle. Il déplore que l'on privatise ce qui devrait relever de la responsabilité communale et pense que les Veyrites n'ont plus tout à fait conscience de cet état de fait désolant. Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste refusera le budget 2020 présenté, lequel est dénué de toute ambition et ne permet que de stagner en économisant sur des broutilles.

M. PINGET revient sur la somme des désaccords des membres de son groupe avec les préconisations de ce budget qui est telle que des choix s'imposent au moment de les commenter ce soir. Il aimerait aborder celles qui mettent en évidence des conceptions que le groupe socialiste partage le moins. En premier, la question de la sécurité. Un thème de droite, paraît-il. Or que lit-on au sujet de l'engagement d'un nouvel APM dans le rapport de la commission des finances ? Uniquement des considérations sur ce que peut rapporter un APM en termes d'amendes d'ordre, par rapport à des agents de stationnement. Avec CHF 78'000 d'amendes d'ordre en moins d'un trimestre, pas de doute, il vaut mieux engager des agents de stationnement plutôt qu'un APM. Quant aux tâches de sécurité des agents de police municipale, subitement, tout le monde s'en moque. Ensuite le service des routes et les écopoints. L'engagement d'un ouvrier polyvalent était prévu pour s'occuper de la bonne marche des déchetteries et pour compléter l'effectif du Service des routes et espaces verts. Comme l'usage est de diversifier les compétences des collaborateurs au sein de l'équipe, ce nouveau venu devait, si possible, être titulaire d'un CFC d'électricien. Tout cela avait l'air d'être d'une grande logique. On allait s'offrir un employé de plus pour faire des choses utiles, dans des domaines où les ressources sont clairement insuffisantes. Mais il y a des moments où l'inspiration peut renverser les situations les plus claires : un commissaire explique que, pour valider des travaux d'électricité fixes, il faut une maîtrise fédérale. Du coup, tant pis pour les déchetteries et pour l'entretien des chemins. On ne va tout de même pas engager un collaborateur qui s'y connaît en électricité, maintenant qu'on sait qu'il ne pourra même pas valider des installations fixes. La solution est désormais évidente : on n'engagera personne. Enfin, personne sur le terrain. Car pour engager des chefs, la majorité de droite est d'accord. C'est sans doute cela la tertiarisation de l'économie genevoise. Il ne s'étendra pas sur le budget des espaces verts amputé d'un tiers mais en profite pour féliciter le personnel du Service des routes et espaces verts pour le premier prix toutes catégories au Concours floral intercommunal 2019. On ne peut pas dire que la récompense soit à la mesure de l'effort. Il termine, en ce qui concerne le fonctionnement, avec deux mots sur l'augmentation du taux d'intérêts imposé à la FIVV pour la rémunération de son capital de dotation. Comme chaque année, il rappelle que la FIVV a été dotée gracieusement d'un capital au moment de sa création. Ce capital n'est autre que l'ensemble des bâtiments qu'elle gère. Mais à Veyrier, gracieusement ne signifie pas gratuitement, et la FIVV paie chaque année 3% d'intérêts à la commune sur la valeur de ses immeubles. Pratique rarissime parmi les communes qui possèdent une fondation immobilière. Quant au taux de 3%, il méritait déjà de figurer au Guinness Book en ces temps d'intérêts négatifs. Le voici porté à 3.5%. Il en vient maintenant aux investissements et note à ce sujet que le nouveau hangar des pompiers est repoussé à 2025 alors que le besoin est identifié depuis dix ans au moins, et que la zone 30 km/h du chemin de la Salésienne est repoussée d'un an alors qu'il s'agit peut-être de la seule zone 30 km/h à présenter un intérêt du point de vue de la sécurité. D'une manière générale, des dossiers dont l'utilité est reconnue, mais qui sont repoussés pour alléger le budget 2020.

Brillante idée. Mais faut-il rappeler qu'il reste deux ans à la commune pour présenter un budget à l'équilibre. Une expression lui vient à l'esprit : « reculer pour mieux sauter ». A Veyrier, cela veut dire reculer l'échéance des dépenses indispensables pour mieux sauter de joie devant le taux de centimes additionnels à 38. Il y a ainsi des moments où il ne peut pas s'empêcher de comprendre celles et ceux qui ne vont plus voter.

M. PATEK tient à formuler quelques observations après avoir entendu certains de ses collègues rompre des lances en faveur de l'augmentation du centime additionnel. A les entendre, on pourrait avoir le sentiment que le maintien dudit centime additionnel à 38 représente pour la majorité du Conseil municipal un tabou ou une vache sacrée. En réalité, il s'agit uniquement de faire preuve de bon sens et de réalisme. Il aimerait rappeler à ceux de ses pairs qui pourraient être tentés d'augmenter le centime additionnel que l'augmentation de la fiscalité s'est partout heurtée à un refus, y compris dans les communes de gauche. Il cite notamment l'exemple de la Ville de Carouge, qui connaît une majorité de gauche tant au Conseil administratif qu'au Conseil municipal, où l'augmentation de la fiscalité a été refusée à deux reprises, étant rappelé que le taux du centime additionnel dans cette commune est proche de celui de la Ville de Veyrier. Pratiquement, l'augmentation du centime additionnel est impossible. Voter une telle augmentation engendrerait inévitablement une votation référendaire qui aboutirait sans doute à un échec et qui créerait une période d'incertitude, obligeant la commune à vivre sous le régime des douzièmes provisionnels. Il ne souhaite pas cela pour la commune. La proposition de budget soumise ce soir s'avère tout simplement réaliste et relevant du bon sens. Cela étant, il partage certains avis qui se sont exprimés. Il est en effet certain que d'ici deux ans, la commune devra présenter aux autorités cantonales un budget équilibré. Par conséquent, il est évident qu'on ne s'achemine pas vers des périodes faciles. Compte tenu des contingences rappelées en amont, la commune se verra contrainte de procéder à des économies budgétaires. Le budget 2020 tel que présenté lui alloue des ressources supplémentaires, notamment en termes de postes. Il doute que, au cours des années à venir, on puisse encore se permettre de voter des budgets similaires. A l'instar des autres membres de son groupe, il votera évidemment ce projet 2020.

M. SCHAFFHAUSER souhaite revenir sur les propos tenus par Mme BESSAT pour indiquer qu'il partage un certain nombre des points qu'elle a mentionnés. La Ville de Veyrier a en effet une population plutôt aisée. Il n'est pas pour autant facile de boucler les budgets. Ce paradoxe est lié au mode de fonctionnement de la fiscalité communale à Genève, particulièrement au mécanisme de la part privilégiée. En raison de la faible présence d'entreprises à Veyrier, la majorité des impôts des Veyrites va dans les communes où ils travaillent. Il rappelle à cet égard que le fait de laisser une part très importante des impôts à Plan-les-Ouates, à Meyrin ou à la Ville de Genève n'implique pas que les Veyrites ont leur mot à dire s'agissant des aménagements et des dépenses de ces communes. De plus, par exemple, les Veyrites ne bénéficient pas non plus d'une place de crèche dans la commune où ils exercent leur activité professionnelle. La volonté existe d'augmenter le nombre d'entreprises installées à Veyrier mais, dans le meilleur des cas, on y parviendra seulement modérément. Le système de la part privilégiée se révèle sans aucun doute très dommageable aux communes résidentielles, au premier rang desquelles se trouve Veyrier. Des propositions visant la perception des impôts uniquement par la commune de domicile ont certes été faites mais les discussions y relatives sont au point mort. Cette problématique va au demeurant encore s'aggraver avec la création de logements supplémentaires à Veyrier dans la zone villas, dans la couronne villageoise et aux Grands Esserts.

M. HUTZLI confirme que le groupe PDC votera le budget tel que présenté, bien que petitement. Il regrette que les positions exprimées par les membres du groupe socialiste fassent sourire certains Conseillers municipaux car ceux-ci n'ont de loin pas tort sur tous les points. On va en effet gentiment dans le mur. Il faudra prendre des dispositions sans attendre et peut-être mieux communiquer concernant l'augmentation du centime additionnel. Il faut expliquer à la population qu'à un moment donné, si l'on souhaite bénéficier de certains avantages et aides pour évoluer dans le bien-être comme cela semble être la volonté de tous, il faudra forcément augmenter le centime additionnel. Pour l'instant, on se trouve dans une période charnière, eu égard notamment aux élections à venir, qui entraînent une crainte pour certains d'assumer leurs responsabilités. Il convient de prendre en compte la position du parti socialiste, au même titre que celle des autres groupes, chacun ayant des arguments valables. Il rappelle que si l'on ne procède pas rapidement à l'augmentation du centime additionnel, ladite augmentation sera d'autant plus importante.

Le président donne lecture de la proposition du rapport relatif à l'échelle des salaires du personnel de l'administration communale.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération relatif à l'échelle des salaires.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Le président donne lecture de la proposition du rapport relatif au projet de budget et plan d'investissements 2020 ainsi qu'au dégrèvement de la taxe professionnelle à 100%.

Cette proposition est acceptée par 20 oui et 3 non.

Le président donne lecture du projet de délibération relatif au dégrèvement de la taxe professionnelle à 100%.

Cette délibération est acceptée par 20 oui et 3 non.

Le président donne lecture du projet de délibération portant sur le budget annuel de fonctionnement 2020, taux des centimes additionnels et autorisations d'emprunter.

Cette délibération est acceptée par 19 oui, 3 non et 1 abstention.

Mme ROSTAN rappelle qu'elle répète inlassablement année après année que le vote du budget est l'acte le plus important de l'année. Ce moment est arrivé après l'entrée en matière lors de la précédente séance du Conseil municipal et le passage subséquent dans chaque commission concernée. Elle remercie à cet égard tous les commissaires pour le travail accompli. Elle aimerait aussi, une fois encore, remercier vivement tous les chefs de service, l'administration communale et, en particulier, Mmes LIPAWSKY et GALIOTTO, qui, comme à l'accoutumée, ont fait preuve de compétences pointues, de patience et d'un travail acharné pour présenter le budget soumis, dûment amendé après chaque passage en commission. Elle indique que, pour sa part, son rôle était de mettre de côté son appartenance politique, de ne se sentir que la ministre des finances soucieuse du bien-être, à moyen terme, de la

commune, de sa population, des employés de la Mairie et ainsi de soumettre un budget équilibré avec une hausse de la fiscalité, suivie en cela par ses collègues du Conseil administratif, qu'elle remercie et avec qui la collégialité a été parfaite. Le Conseil municipal, malgré les promesses faites par le passé, l'an dernier encore, n'a pas, en cette période électorale, osé accepter une hausse du centime additionnel permettant d'équilibrer le budget, ce qu'elle peut comprendre, mais qui empêche toutefois de répondre à toutes les demandes légitimes d'amélioration du fonctionnement de la commune et de ses habitants, même si elle se félicite que certaines améliorations aient heureusement passé la rampe. Libre au Conseil municipal. Les débats ont été démocratiques, sans aucune acrimonie, et, même si, pour la deuxième année consécutive, le budget présente un déficit avec un retour exigé à l'équilibre dans deux ans, assorti d'une éventuelle hausse importante de la fiscalité, un budget est néanmoins voté, malgré des oppositions. Elle garde l'espoir que, malgré l'augmentation des charges d'année en année, la situation s'améliorera ces prochaines années, avec de meilleures nouvelles de l'Administration fiscale cantonale. Il faudrait pour cela que les déclarations fiscales des contribuables importants de la commune puissent être finalisées.

Mme TAGLIABUE aimerait pour commencer remercier le Conseil municipal d'avoir accepté environ quatre postes supplémentaires pour le personnel communal, qui en avait besoin. C'est un signal important qui reconnaît l'épuisement dans lequel se sont retrouvées certaines personnes au sein de l'administration. Cela permettra de travailler plus sereinement, dans une ambiance constructive dans laquelle des projets qui étaient mis en attente pourront avancer. Elle tient tout de même à rendre attentif l'hémicycle sur le fait que la décision d'accepter qu'une partie des propositions du Conseil administratif aura des conséquences sur les budgets futurs. En effet, le Conseil municipal a opté, à nouveau, pour un budget déficitaire, refusant la hausse du centime additionnel d'un point. Pourtant, en 2007, lors de la baisse de celui-ci, certaines personnes présentes à cette séance avaient attiré l'attention sur le danger que ce choix impliquait, à savoir un manque à gagner de CHF 470'000 par année, selon le calcul opéré par l'administration du moment, soit environ CHF 6'000'000 jusqu'à aujourd'hui. M. GARIN, avec ses talents de calculateur prodige, avait également annoncé que l'on paierait le prix de cette baisse du centime additionnel dès 2018. Lors des discussions qui ont eu lieu l'année précédente au moment du budget, une courte majorité a opté pour un budget déficitaire, avec l'idée de trouver des pistes d'économies. Par contre, lors de ces mêmes discussions, il avait également été argué que, vraisemblablement, il serait impossible d'éviter l'augmentation du centime additionnel en 2019. Elle avoue ne pas très bien comprendre, si ce n'est qu'il s'agit d'une année électorale et que, évidemment, ce n'est pas bien vu, pour certains plus que pour d'autres. Car avec grosso modo CHF 1'500'000 de charges incompressibles de plus que l'année précédente, montant lié à l'ouverture de la crèche des Etournelles, une conjoncture économique qui n'annonce pas des rentrées fiscales mirobolantes, même si, in fine, on a toujours des surprises positives quant aux prévisions fiscales annoncées par l'Etat, il lui semble que plusieurs arguments auraient pu être mis en avant pour expliquer à la population les raisons de cette augmentation du centime additionnel. Elle constate que ce n'est toutefois pas le moment opportun pour ce faire selon la majorité du Conseil municipal. Elle alerte quant au fait que, si ce n'est pas cette année, ce sera la suivante ou celle d'après. On n'y échappera pas. Elle rappelle à cet égard que l'on est en plan quadriennal, avec l'obligation de présenter un budget à l'équilibre dans les quatre ans. Il faudra donc faire des choix. C'est la deuxième année où aucune subvention supplémentaire n'est donnée aux sociétés et au centre de loisirs. Comme les Conseillers municipaux vont l'entendre ultérieurement, un groupe important de parents se plaint du

manque de places lors de certaines activités de cette structure. Elle n'est pour sa part pas sûre que le choix qui a été opéré soit le plus judicieux, car le bien-être de la population passe par la qualité des prestations que la commune offre. Elle rappelle que Veyrier a un tissu associatif extraordinaire avec beaucoup de personnes bénévoles qui œuvrent pour la population. Il convient de ne pas les oublier car ils ont besoin du soutien de la commune. Elle conclut son intervention en adressant des remerciements énormes au personnel communal, en particulier Mmes LIPAWSKY et GALIOTTO, qui ont accompli un travail considérable au cours des dernières semaines pour pouvoir finaliser le budget 2020.

Mme CHERBULIEZ se félicite que ses collègues n'aient pas recommencé tous les débats entourant l'élaboration du projet de budget ce soir. Elle les remercie pour la confiance qu'ils ont ainsi témoignée au long et sérieux travail conduit par les commissaires de la commission des finances, dont elle fait partie.

M. ZANICOLI souhaite que, désormais afin d'aider les commissaires, certaines demandes liées au budget soient anticipées, plutôt que d'attendre octobre ou novembre, afin d'éviter de travailler dans l'urgence comme cela a malheureusement été le cas ces deux dernières années. Il s'agit d'un vrai besoin pour permettre à la commission des finances et sécurité de pouvoir effectuer son travail sereinement.

7. CLV – nombre de places insuffisantes lors des centres aérés, mercredis des mêmes, et non possibilité de mise à disposition des locaux pour événements – Pétition

Mme BESSAT indique que le groupe socialiste se prononce en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil administratif, en demandant à ce dernier de lui prêter une attention particulière. En effet, cette pétition est munie de 78 signatures, ce qui signifie que de nombreux parents trouvent regrettable de ne pas pouvoir mettre leurs enfants au Centre de loisirs à cause du manque de places disponibles. Cette pétition est à la fois inquiétante et réjouissante dans la mesure où celle-ci montre que le CLV répond à une demande, qui ne peut malheureusement pas être totalement satisfaite. Ayant participé activement à la création de ce centre, elle salue le développement remarquable de cette institution, qui a dû s'accrocher. Elle espère donc que le Conseil administratif trouvera des solutions appropriées pour répondre à la demande qui s'exprime via cette pétition.

M. ODIN indique que le groupe PDC a pris acte de cette pétition et comprend parfaitement le souci des parents concernant le Centre de loisirs. Il propose donc de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, qui est à même de prendre position à ce sujet. Il est confiant que le Conseil administratif trouvera la solution la plus adaptée pour permettre au CLV d'accueillir un maximum d'enfants de la commune, tout en prenant en considération la situation financière à laquelle la commune est confrontée.

Mme BATARDON rappelle que le personnel à disposition du CLV comprend deux personnes à 70%, soit un 140% à l'année. Ces personnes proposent un accueil tous publics les mardis et les jeudis de 16h00 à 18h00, les mercredis des mêmes ainsi qu'un centre aéré d'une semaine à l'automne et de quatre semaines en été, à raison de 32 enfants par semaine. Le CLV est de plus en plus connu et sollicité par les habitants de la commune. Il semble que les

prestations qui fonctionnent le mieux soient le mercredi des mêmes et les semaines de centres aérés. Il faut prendre note des revendications de parents mécontents qui s'expriment par le biais de cette pétition. Peut-être serait-il opportun d'étudier la possibilité de location des locaux au travers d'une réglementation adéquate. Aujourd'hui, il convient de s'interroger sur ce qui fonctionne bien et évaluer s'il devient nécessaire d'allouer un espace plus grand et/ou un budget supplémentaire. Il est temps de réfléchir au contenu de la pétition et de questionner le CLV. C'est pourquoi le groupe Veyrier-Ensemble renvoie cette pétition au Conseil administratif afin que celui-ci se mette en lien avec le CLV en vue d'offrir une situation qui corresponde aux besoins de la population de la commune.

M. DUC indique que le groupe PLR suit aussi attentivement le développement du CLV, qui répond effectivement à une demande de la population. Il demande également le renvoi de cette pétition au Conseil administratif pour étude.

M. GAVILLET indique que le Conseil administratif est conscient que certaines activités proposées par le CLV sont très demandées, notamment les mercredis des mêmes ainsi que les semaines de centres aérés, particulièrement l'été. Une discussion aura lieu au Conseil administratif afin de trouver les meilleures solutions afin que ces deux activités qui sont sollicitées par une grande partie de la population puissent se tenir dans des conditions optimales.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est approuvé à l'unanimité – 23 oui.

8. Propositions du Conseil administratif

a) Acquisition de la parcelle n° 2921, fe 22, route de Veyrier 268 (prop. n°19.29)

Mme TAGLIABUE indique que le Conseil administratif propose d'acquérir le bâtiment situé au 268, route de Veyrier, bâtiment se situant en face du café Chez Bersier (A l'Union), à droite de l'entrée de l'école Eden. Ce bâtiment est actuellement constitué de deux appartements de cinq pièces, l'un au rez-de-chaussée et le deuxième au premier étage, et d'un appartement de quatre pièces au deuxième étage. La surface brute de plancher (SBP) est de 320 m², avec un volume total de 1'435 m³. Le bâtiment appartient à l'Etat, qui est prêt aujourd'hui à le vendre à la commune pour la somme de CHF 960'000, frais notariés compris. L'acquisition de ce bien permettrait à la commune d'augmenter son patrimoine immobilier et de mettre à disposition de la population, après rénovation, deux appartements de cinq pièces, un de quatre pièces et un studio. Dans le cadre de ce projet, il est également envisagé de faire une demande de dérogation pour l'appartement de cinq pièces du rez-de-chaussée, afin qu'il retrouve son utilisation de l'époque, soit comme local commercial. Pour rappel, le rez-de-chaussée abritait auparavant les locaux de la police municipale. L'acquisition de ce bâtiment permettrait de lier le centre du village avec le périmètre de l'ancienne salle communale et de l'espace Grand-Salève. Une analyse a été faite par un architecte pour les travaux de rénovation, lesquels sont estimés à environ CHF 1'000'000. Cette rénovation fera l'objet d'une proposition ultérieure au Conseil municipal. En cas d'accord du Conseil municipal, le Conseil administratif trouvera la meilleure solution pour que les gens qui y habitent ne soient

pas dans l'obligation de déménager dans l'urgence et fera en sorte de gérer au mieux le projet de rénovation afin de ne pas réitérer la même situation que celle qui a prévalu s'agissant de la maison Prins.

M. PATEK indique que le groupe PLR a pris connaissance de cette proposition du Conseil administratif, qui n'a pas manqué de l'interpeller pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il s'étonne de voir subitement la ville de Veyrier proposer l'acquisition d'un bâtiment pour en faire un immeuble de rendement alors que cette tâche est habituellement dévolue à la FIVV, à qui la commune a délégué la mission consistant à construire, acquérir et gérer des immeubles locatifs. Il peine à comprendre les raisons qui la motivent à reprendre une activité dans ce domaine. De plus, sauf erreur, la FIVV s'était intéressée à l'acquisition de ce bâtiment et avait estimé, à tort ou à raison, d'ailleurs selon le groupe PLR plutôt à raison, qu'il ne s'agissait pas d'une bonne opération. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'acquisition de ce bâtiment ne représente pas qu'un investissement de CHF 960'000. C'est en effet une somme de l'ordre de CHF 2'000'000 qu'il conviendra de consacrer à cette acquisition immobilière puisque d'importants travaux de rénovation devront ensuite être entrepris. D'après les explications données par Mme TAGLIABUE, le bâtiment est actuellement occupé, peut-être par des locataires. Par conséquent, pour pouvoir effectuer les travaux de rénovation requis, il conviendra de procéder préalablement à la résiliation des baux des locataires en place, avec d'éventuelles procédures en contestation du congé ou en prolongation de bail. Selon l'issue de ces procédures, rien ne garantit la possibilité de rentabiliser l'investissement à relativement brève échéance, tel qu'indiqué dans la proposition. S'agissant précisément de la question de la rentabilisation, il est dit qu'à terme, c'est-à-dire environ trois ans après l'entrée des nouveaux locataires, la commune pourrait retirer de son investissement un revenu locatif annuel avoisinant les CHF 82'000. Il faut rappeler que pendant les trois années suivant immédiatement la fin des travaux, les loyers seront bloqués, en application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), à un niveau que nul ne connaît aujourd'hui. Tout ce que l'on sait est que cette loi prévoit un plafond à CHF 3'405 la pièce par année. Cependant, selon les loyers pratiqués aujourd'hui, dont on ignore le montant et qui pourraient par hypothèse être assez substantiellement inférieurs à CHF 3'405 la pièce par année, il n'est pas dit que les services compétents du Département du territoire accordent à la commune le maximum prévu par la LDTR après travaux de rénovation. Il conviendra ensuite de procéder à une éventuelle majoration de loyer, laquelle pourrait, le cas échéant, être contestée par les locataires en place. Respectivement, si cette majoration de loyer après la fin de la période de blocage administrative est prévue dans le bail initialement, les nouveaux locataires pourront contester le montant de leur loyer initial, comme le Code des obligations leur en donne le droit. En d'autres termes, il n'existe absolument aucune certitude de retirer un jour le revenu locatif de CHF 82'000 par année énoncé dans la proposition. En revanche, il est certain que l'investissement se montera à hauteur de CHF 2'000'000. Il s'agit donc d'une opération pour le moins risquée et économiquement incertaine pour la commune. Le groupe PLR est de l'avis que la Ville de Veyrier ne devrait pas s'y engager, étant rappelé que la dernière acquisition immobilière n'a pas véritablement été couronnée de bonheur. Par conséquent, il refusera l'entrée en matière, préférant laisser un investisseur privé assumer ce risque économique.

M. PINGET indique que, pour le groupe socialiste, cette proposition s'avère intéressante et mérite au moins d'être examinée en commission des finances. Deux points le préoccupent

toutefois. En premier lieu, du point de vue purement financier, il s'inquiète de l'incertitude qui entoure beaucoup des chiffres énoncés dans l'exposé des motifs de cette proposition, comme l'a d'ailleurs largement souligné son préopinant. Ensuite, s'agissant des locataires actuels, il sait qu'une famille de réfugiés syriens habite au rez-de-chaussée. Il aimerait savoir qui sont les locataires des autres appartements, dont il s'avère qu'ils sont loués par l'Hospice général. Les locataires de ces appartements sont donc peut-être des personnes relativement vulnérables et, partant, les procédures de résiliation des baux risquent de poser des problèmes humains. Dans l'hypothèse où la commune s'engagerait dans cette opération, le groupe socialiste voudrait aussi qu'elle s'engage à faire preuve d'efficacité et d'humanité dans l'éventuelle aide qu'elle pourrait apporter au relogement des personnes concernées.

M. GAVILLET assure à M. PINGET que le Conseil administratif prend en compte cette problématique. Deux appartements sont effectivement loués par l'Hospice général et occupés par intermittence par des familles de réfugiés. Il y a également un couple de personnes âgées. Des contacts ont été pris avec eux et leur famille. Il est bien entendu hors de question d'expulser ou de déplacer ces personnes sans leur accord et sans solution de relogement. Cela prendra le temps qu'il faudra mais il existe une ouverture pour que ces personnes puissent aller dans lieu qui serait plus adapté à leur situation.

M. ZANICOLI informe que le groupe Veyrier-Ensemble est favorable à l'achat de cette parcelle n° 2921 au 268, route de Veyrier. Il est en effet important pour la commune d'acquérir des biens immobiliers, surtout dans ce périmètre situé à proximité de la salle communale, de la parcelle n° 2458 (ancien garage) et de la fameuse parcelle n° 4845 (villa Prins) afin de mettre en valeur et créer un lien urbanistique dans cette zone. Le projet consiste à rénover et valoriser ce bien par des logements et des locaux commerciaux, ce qui permettra d'avoir des rentrées financières ponctuelles. C'est pourquoi le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et demande le renvoi en commission des finances pour trouver les meilleures solutions avec des analyses approfondies.

M. HUTZLI entend bien M. PATEK, qui a dressé une liste des inconvénients concernant l'achat de ce bâtiment. Son collègue montre toutefois le côté obscur et sombre de la proposition. Il pense pour sa part qu'il ne faut pas la balayer de cette manière. Il serait intéressant d'entrer en matière sur cette proposition et de la renvoyer en commission pour pouvoir en discuter, sachant que certains points appellent effectivement des éclaircissements. Il songe notamment aux éventuelles conditions pour la FIVV et à l'étude de rentabilité. Le groupe PDC entrera donc en matière et propose le renvoi en commission des finances.

L'entrée en matière sur cette proposition est acceptée par 13 oui et 10 non.

Le renvoi en commission des finances et sécurité est accepté à l'unanimité.

b) Mise en conformité de chambres de visite du collecteur des eaux usées, création d'un nouveau collecteur et d'un nouvel exutoire pour les eaux pluviales au nord du Petit-Veyrier (prop. n°19.30)

Mme TAGLIABUE indique que, depuis plusieurs années, un bras de l'Arve situé en France

voisine sur la partie droite entre le chemin de l'Arvaz et le pont de Sierne est pollué. Depuis 2016, une étroite collaboration entre les collectivités publiques françaises, l'Etat de Genève et la ville de Veyrier a permis de trouver la meilleure variante pour solutionner cette problématique. Un nouveau collecteur longeant la frontière pour aller directement dans l'Arve, avec un débit d'eau plus important permettant une dissolution rapide d'une éventuelle pollution, va être créé. Il traversera, sur la partie inférieure, le champ sur lequel la famille Rosset met ses vaches, pour finir dans l'Arve. Les cheminées actuelles seront mises en conformité, car il est nécessaire aujourd'hui que les regards soient imperméables. Le retour de soumissions montre un coût de CHF 1'700'000, auquel s'ajoute divers honoraires et dédommagements pour arriver à un coût final de CHF 2'160'000. Ce projet est inscrit au plan des investissements 2020-2029 pour un montant global de CHF 2'650'000. Il sera intégralement remboursé par le Fonds intercommunal pour l'assainissement (FIA) sur quarante ans.

M. BARTOLINI indique que le groupe PLR entrera en matière concernant cette proposition. En effet, à la lecture de l'exposé des motifs et au vu des explications fournies par le Conseil administratif, on ne peut pas fermer les yeux et repousser dans le temps la mise en conformité de ce collecteur qui pollue régulièrement la zone protégée des étangs d'Etrembières. Après l'étude de plusieurs variantes, celle qui a été retenue prévoit la construction d'un nouveau collecteur dont l'exutoire se trouvera en France et se jettera directement dans les eaux de l'Arve. Il est vrai que cette intervention est onéreuse, mais elle sera entièrement financée par le FIA, qui a déjà donné son accord. Pour cette raison, le groupe PLR propose le vote immédiat.

M. KAPANCI indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance de cette proposition concernant la mise en conformité des chambres de visite du collecteur des eaux usées et la création d'un nouveau collecteur des eaux pluviales directement lié à l'Arve au nord du Petit-Veyrier. Le coût devisé à CHF 2'160'000 est intégralement remboursé par le FIA. Le groupe Veyrier-Ensemble entrera en matière et propose le vote immédiat.

M. HUTZLI constate que tout a été dit par ses préopinants au sujet de cette proposition. Le groupe PDC entre en matière et propose aussi le vote immédiat.

Mme BESSAT indique que le groupe socialiste entre en matière et propose le vote immédiat, à l'instar des autres partis.

M. SCHAFFHAUSER demande confirmation que la somme de CHF 2'160'000 sera payée par la commune et que le FIA la remboursera sur quarante ans. La dette communale va donc augmenter de CHF 2'160'000, pour ensuite diminuer progressivement sur quarante ans. Cela implique donc un certain coût pour la commune.

Mme TAGLIABUE confirme que la commune fait office de banque. Concernant les terrains agricoles, la durée du remboursement est effectivement longue en comparaison avec d'autres types de projets ou de lieux.

L'entrée en matière sur cette proposition est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

Le principe du vote immédiat de cette proposition est accepté à l'unanimité – 23 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

9. Propositions des Conseillers municipaux

Il n'y a pas de propositions des Conseillers municipaux.

10. Questions et divers

M. ODIN félicite le Service des routes et espaces verts pour la rapidité de son intervention s'agissant des trous qui étaient en formation au chemin de Place-Verte. Par ailleurs, il remercie M. MARTIN pour la sortie des élus.

M. DUC rappelle que la commune a rénové et resurfacé pendant de longs mois le chemin du Bois-Gourmand, lequel est désormais tout beau et tout lisse. Il a toutefois pu constater que tous les dos d'âne ont été raclés et qu'il ne reste plus un gramme de goudron. Il aimerait savoir ce qui s'est passé et, surtout, connaître les coûts pour la commune.

Mme TAGLIABUE signale avoir eu la même mauvaise surprise en passant sur ce chemin. Il y a apparemment eu des problèmes lorsque les pluies sont arrivées. Il s'est avéré que certains collecteurs n'étaient pas reliés aux canalisations. Des interventions ont eu lieu à trois niveaux. Un défaut a également été constaté concernant les dos d'âne, dont certaines pentes n'étaient pas stables. Il s'agit d'erreurs qui relèvent de la responsabilité des entreprises et la commune ne paiera rien. Il n'en demeure pas moins que cela est très fâcheux.

M. PINGET revient sur la question qui avait été posée au mois de septembre par M. KAPANCI au sujet des containers des déchets de cuisine dont les couvercles n'étaient pas fermés. Il pensait qu'il s'agissait d'un problème assez ponctuel mais, en parcourant la commune, il s'est rendu compte que ce sont tous les couvercles des containers des déchets de cuisine qui ne sont jamais fermés. Le verrou supposé les fermer est appuyé sur le bord du container, ce qui entraîne un bâillement. Une odeur nauséabonde se répand ainsi dans un rayon de quinze mètres. Selon son interprétation, il s'agit d'une mesure pour faciliter le travail des employés qui vident lesdits containers. Il serait néanmoins bien de rappeler aux prestataires que les containers doivent être fermés en dehors du moment où on les vide.

Mme TAGLIABUE pense que les containers doivent rester ouverts pour assurer un système d'aération, en lien avec une problématique de fermentation. Elle s'engage à revenir vers le Conseil municipal avec une réponse plus précise dès que possible.

M. PINGET indique qu'un système de filtre à charbon actif pourrait assurer l'aération. Cette solution serait clairement préférable à celle consistant à laisser un bâillement, eu égard aux très fortes odeurs pour le moins désagréables qui se dégagent des containers. Sur un autre sujet, il s'interroge sur les emplacements envisagés pour planter des arbres sur le parking du Grand-Donzel étant donné qu'il y a du bitume partout.

Mme TAGLIABUE répond que deux endroits sont prévus pour planter des arbres, à savoir au milieu du parking et le long du chemin du Grand-Donzel. Il est aussi prévu de planter quelques arbres au fond du parking. 38 arbres sont arrivés qui seront plantés prochainement.

M. ROBERT relate l'échange qu'il a eu avec le responsable de la pharmacie de Veyrier qui se trouve désormais aux Etournelles. Celui-ci lui a fait part de deux problèmes auxquels il est confronté. Premièrement, plusieurs places d'arrêt minute pour la pharmacie et le bâtiment avaient été prévues. Or, il s'avère qu'il n'y a actuellement qu'une seule place, ce qui est très insuffisant. De nombreux clients de la nouvelle pharmacie se plaignent de la difficulté pour y accéder, étant précisé que le parking de l'Uche est de surcroît plein toute la journée. Deuxièmement, l'accès à la pharmacie pour les personnes à mobilité réduite est compliqué à cause de la pente. Le pharmacien lui a indiqué avoir écrit au Conseil administratif plus d'un mois auparavant, sans toutefois avoir obtenu de réponse.

M. GAVILLET confirme que le Conseil administratif a reçu ce qui est en cours de traitement. Pour ce qui concerne les places de parking, l'ensemble de la circulation dans le parking est en train d'être revue car les douze places qui sont près de la pharmacie sont «en cul-de-sac», ce qui engendre des problèmes de circulation. S'agissant de l'accès des personnes à mobilité réduite, il reconnaît qu'il y a eu un problème à côté des escaliers principaux qui descendent, avec la pente. Ce problème a été corrigé mais il ne croit pas cela résolve les difficultés d'accès. Il déplore cette fausse note, étant rappelé que cet élément est géré par la FIVV. Il informe par ailleurs que l'idée a été évoquée de construire une pente pour les personnes à mobilité réduite sur les escaliers qui descendent depuis le parking, le long des futurs containers. Pour l'instant, il existe la possibilité pour les personnes à mobilité réduite de faire le tour vers l'entrée de la crèche. Il se dit conscient que cette possibilité n'est pas satisfaisante et assure que la question est à l'étude. Le Conseil administratif reviendra rapidement vers le Conseil municipal avec la solution qui aura été trouvée.

Mme CHERBULIEZ s'interroge en lien avec la réponse que vient de donner M. GAVILLET à propos des places de parking, qu'il a lui-même qualifiées de «cul-de-sac». Elle s'étonne à cet égard qu'un tel problème n'ait pas été anticipé au moment de la conception et regrette qu'on s'en rende compte seulement une fois la construction achevée.

M. GAVILLET indique que ce problème sera corrigé afin d'améliorer la circulation dans le parking, avec des places qui seront destinées à la dépose minute, pour la pharmacie et la crèche.

M. VOUILLOZ, qui relève que des remerciements ont été adressés au Président pour la sortie du Conseil municipal, tient à préciser que celle-ci s'est faite aux frais des Conseillers municipaux, et non des contribuables.

La séance est levée à 22h00.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

La secrétaire
du Conseil municipal

Marie-Lourdes Desardouin

Le président
du Conseil municipal

Jean-Marie Martin